

# ANNEXES ET STATISTIQUES DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

OFFICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA NATURE  
DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Mai 2023



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



# SOMMAIRE

Recensement.....	4
Contributions aux paiements directs.....	12
GeoAcorda.....	19
La marque GRTA.....	20
Gardes de l'environnement.....	22
Production animale.....	27
Préavis et autorisations.....	27
Agriculture biologique.....	28
Améliorations structurelles.....	29
Indicateurs de suivi Nature en ville.....	31
Organisation de la Sélection des vins de Genève 2022.....	32
Distinctions des vins du Domaine de la République et canton de Genève.....	32
Améliorations foncières.....	33
Agriculture de conservation.....	34
Réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires.....	34



## RECENSEMENT

L'OCAN recense chaque année les données relatives aux structures des exploitations agricoles.

Les tableaux suivants présentent les principales données relatives à ces recensements s'agissant des animaux et des surfaces cultivées.

### NOMBRE D'EXPLOITATIONS DÉTENTRICES D'ANIMAUX

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2021	2022	2021	2022	2020	2021
Vaches laitières	11	14	11	14	0	0
Autres vaches	40	37	35	31	5	6
Autres bovins	48	51	40	40	8	11
<b>Total Bovins</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>40</b>	<b>42</b>	<b>8</b>	<b>11</b>
Equidés	177	177	65	62	112	115
Ovins	91	81	21	19	70	62
Caprins*	53	52	9	10	44	42
Porcins	22	23	17	18	5	5
Poules, poulets et dindes	401	396	49	52	352	344
Bisons	2	2	2	2	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	4	5	1	1	3	4
Lamas et Alpagas	5	7	2	2	3	5
Divers volailles**	59	57	10	10	49	47
Divers autres***	70	58	14	9	56	49
Lapins	71	64	4	4	67	60

\* sans les chèvres naines de loisirs

\*\* canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

\*\*\* porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

### EFFECTIFS RECENSÉS AU JOUR DE RÉFÉRENCE

Catégorie d'animaux	Total		dont exploitations en contributions		dont exploitations en statistique	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Vaches laitières	300	332	300	332	0	0
Autres vaches	777	753	750	730	27	23
Autres bovins	1'824	1'932	1'770	1'883	54	49
<b>Total Bovins</b>	<b>2'901</b>	<b>3'017</b>	<b>2'820</b>	<b>2'945</b>	<b>81</b>	<b>72</b>
Equidés	2'155	2'150	806	825	1'349	1'325
Ovins	2'350	1'905	1'139	1'203	1'211	702
Caprins*	370	368	94	97	276	271
Porcins	1'159	1'172	1'143	1'154	16	18
Poules, poulets et dindes	50'514	49'517	46'544	45'671	3'970	3'846
Bisons	120	121	120	121	0	0
Daims, Cerfs et Wapitis	76	73	30	25	46	48
Lamas et Alpagas	20	21	6	4	14	17
Divers volailles**	866	773	233	202	633	571
Divers autres***	538	454	43	30	495	424
Lapins	443	407	43	60	400	347

\* sans les chèvres naines de loisirs

\*\* canards, faisans, oies, perdrix, autruches, cailles, pigeons

\*\*\* porcs nains et vietnamiens, élevages de chiens, chèvres naines de loisirs

**SYNTHÈSE DES SURFACES DES  
EXPLOITATIONS DU CANTON SELON LEUR  
AFFECTATION POUR L'ANNÉE 2022**

Les exploitations ne bénéficiant pas de paiements directs ne sont pas considérées ci-après. Les données relatives aux surfaces sises en Suisse comprennent les surfaces exploitées dans le canton par des agriculteurs qui y sont domiciliés, mais également dans le canton de Vaud (environ 180 ha sont concernés).

En 2022, la surface agricole utile (SAU) exploitée par des agriculteurs domiciliés dans le canton de Genève et au bénéfice de paiements directs s'élève à 9'362.67 ha pour ce qui est du territoire suisse et à 1'183.24 ha cultivés en France, soit une SAU totale de 10'545.91 ha.

**Céréales**

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Blé printemps	21.50	0.00	21.50
Blé automne	2'095.63	354.51	2'450.14
Blé fourrager	86.52	36.34	122.86
Orge printemps	42.88	4.70	47.58
Orge automne	426.91	61.49	488.40
Triticale	48.35	0.00	48.35
Avoine	31.15	0.00	31.15
Seigle	38.97	0.80	39.77
Semences de céréales	0.00	0.00	0.00
Méteil céréales fourragères	1.31	0.00	1.31
Méteil céréales panifiables	3.88	0.00	3.88
Amidonier, engrain	6.23	0.00	6.23
Epeautre	18.35	1.83	20.18
Millet	10.30	0.00	10.30
Sorgho	3.74	0.00	3.74
Riz	0.00	0.00	0.00
<b>Total céréales</b>	<b>2'835.72</b>	<b>459.67</b>	<b>3'295.39</b>

**Cultures sarclées**

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Colza printemps	0.00	0.00	0.00
Colza automne	767.63	144.58	912.21
Colza MPR printemps	0.00	0.00	0.00
Colza MPR automne	0.00	0.00	0.00
Tournesol huile	354.44	79.39	433.83
Tournesol MPR	0.00	0.00	0.00
Maïs-grain	285.09	35.94	321.03
Maïs d'ensilage et maïs vert	102.96	8.69	111.65
Bettrave sucrière	136.84	0.00	136.84
Bettrave fourragère	0.00	0.00	0.00
Pomme de terre	42.74	0.00	42.74
Soja	386.07	87.96	474.03
Lupin destiné à l'affouragement	7.33	0.00	7.33
Lin	9.29	0.00	9.29
Féverole	54.00	9.02	63.02
Pois protéagineux	140.15	30.35	170.50
Méteil de féveroles, de pois protéagineux et de lupins avec céréales	28.12	7.60	35.72
<b>Total cultures sarclées</b>	<b>2 314.66</b>	<b>403.53</b>	<b>2 718.19</b>

**Cultures annuelles, maraîchères, horticoles et autres**

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Culture maraîchère sous abri sans fondation permanente	20.31	0.00	20.31
Culture maraîchère sous abri avec fondation permanente	27.39	0.00	27.39
Culture maraîchère de plein champ annuelle	138.87	0.00	138.87
Légumes de conserve en plein champ	8.22	0.00	8.22
Culture horticole + autre culture sous abri sans fondation permanente	0.99	0.00	0.99
Culture horticole + autre culture sous abri avec fondation permanente	0.00	0.00	0.00
Culture horticole de plein champ annuelle	6.44	0.00	6.44
Baie annuelle	5.12	0.00	5.12
Courge à huile	1.00	0.00	1.00
Moutarde	1.48	0.00	1.48
Carthame	0.00	0.00	0.00
Cameline	0.00	0.00	0.00
Sarrasin	5.42	0.00	5.42
Pavot	0.00	0.00	0.00
Lentille	44.95	0.97	45.92
Quinoa	0.00	0.00	0.00
Plante aromatique et médicinale annuelle	0.00	0.00	0.00
<b>Total cultures annuelles maraîchères, horticoles et autres</b>	<b>260.19</b>	<b>0.97</b>	<b>261.16</b>



## Surfaces herbagères

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Prairies artificielles	649.17	61.11	710.28
Prairies extensives	919.67	4.06	923.73
Prairies peu intensives	3.10	0.00	3.10
Prairies permanentes	338.49	77.02	415.51
Pâturages attenants	265.92	24.89	290.81
Pâturages extensifs	88.33	28.41	116.74
Pâturages pour porcs et volailles	8.03	0.00	8.03
Surfaces à litières	11.36	0.00	11.36
Autres surfaces herbagères	6.84	1.14	7.98
Légumineuses fourragères, graminées et autres plantes destinées à la production de semences	54.87	0.00	54.87
<b>Total surfaces herbagères</b>	<b>2'345.78</b>	<b>196.63</b>	<b>2'542.41</b>

## Cultures pérennes

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
Vigne	1'065.66	116.23	1'181.89
Surface viticole à biodiversité naturelle	57.29	0.00	57.29
Culture fruitière (pommes)	48.71	0.00	48.71
Culture fruitière (poires)	4.55	0.00	4.55
Culture fruitière (fruits à noyau)	2.92	0.00	2.92
Autres cultures fruitières	1.04	0.00	1.04
Baies pluriannuelles	9.05	0.00	9.05
Plantes aromatiques et médicinales pluriannuelles	0.56	0.00	0.56
Cultures horticolas pluriannuelles	0.87	0.00	0.87
Matières premières renouvelables pluriannuelles	0.00	0.00	0.00
Permaculture	0.57	0.00	0.57
Rhubarbe	0.51	0.00	0.51
Asperges	1.30	0.00	1.30
Sapins de Noël	0.91	0.00	0.91
Pépinières	2.71	0.00	2.71
Truffières	1.51	0.00	1.51
Arbustes ornementaux	2.26	0.17	2.43
Autres surfaces pérennes	0.71	0.00	0.71
<b>Total cultures pérennes</b>	<b>1'201.13</b>	<b>116.40</b>	<b>1'317.53</b>

## Autres surfaces

	Suisse Surfaces (ha)	France Surfaces (ha)	Total Suisse et France (ha)
<b>Divers dans la SAU</b>			
Jachères florales	239.38	0.00	239.38
Jachères tournantes	47.61	0.00	47.61
Ourlets sur terres assolées	3.12	0.00	3.12
Autres terres ouvertes (avec ou sans contributions)	15.17	2.20	17.37
Chanvre	0.73	0.00	0.73
Matières premières renouvelables annuelles	0.00	0.00	0.00
Haies et bosquets avec bande herbeuse	51.22	0.56	51.78
Haies et bosquets avec bande tampon	4.01	0.27	4.28
Bandes fleuries pour pollinisateurs	1.02	0.00	1.02
Bandes culturales extensives	2.36	0.00	2.36
Surfaces d'avifaune et autres SPB spécifiques à la région	6.53	0.00	6.53
Autres surfaces dans la SAU (avec ou sans contributions)	34.04	3.01	37.05
<b>Total divers dans la SAU</b>	<b>405.19</b>	<b>6.04</b>	<b>411.23</b>

## Divers hors SAU

Forêts	241.66	350.34	592.00
Surfaces improductives	81.84	0.02	81.86
Surfaces dont l'affectation principale n'est pas agricole	17.00	0.00	17.00
Autres surfaces hors SAU (fossés humides, mares, étangs, surfaces rudérales, tas d'épierrage, chemins naturels non stabilisés, jardins potagers et autres)	23.87	31.34	55.21
<b>Total divers hors SAU</b>	<b>364.37</b>	<b>381.70</b>	<b>746.07</b>

## Récapitulation des surfaces recensées en 2022

	Surfaces en contribution Suisse	Surfaces en statistique	Surfaces totales Suisse	Surfaces en contribution France	Total
Céréales	2'835.72	81.43	2'917.15	459.67	3'376.82
Cultures sarclées	2'314.66	62.39	2'377.05	403.53	2'780.58
Surfaces herbagères	2'345.78	336.97	2'682.75	196.63	2'879.38
Cultures pérennes	1'201.13	209.27	1'410.40	116.40	1'526.80
Cultures maraîchères et horticolas	260.19	73.72	333.91	0.97	334.88
Divers	405.19	37.55	442.74	6.04	448.78
<b>Total dans la SAU</b>	<b>9'362.67</b>	<b>801.33</b>	<b>10'164.00</b>	<b>1'183.24</b>	<b>11'347.24</b>
Hors SAU					
<b>Total hors SAU</b>	<b>364.37</b>	<b>86.90</b>	<b>451.27</b>	<b>381.70</b>	<b>832.97</b>

### SURFACES DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ (SPB)

L'évolution des SPB avec contributions fédérales à la biodiversité se répartit de la manière suivante :

	2018 (ha)	2019 (ha)	2020 (ha)	2021 (ha)	2022 (ha)
Jachères florales	263.61	258.88	251.02	241.24	<b>239.38</b>
Jachères tournantes	64.35	56.36	51.66	47.41	<b>47.61</b>
Ourlets sur terres assolées	1.86	2.25	2.22	2.92	<b>3.12</b>
Bandes fleuries pour pollinisateurs	0.82	0.90	2.50	2.71	<b>1.02</b>
Prairies extensives	930.96	917.50	917.80	909.23	<b>919.67</b>
Prairies peu intensives	2.94	2.69	2.69	2.35	<b>3.10</b>
Pâturages extensifs	85.20	90.85	93.92	89.60	<b>88.33</b>
Surfaces à litière	10.89	11.06	11.06	11.07	<b>11.36</b>
Haies et bosquets champêtres	44,82	45.95	47.09	48.94	<b>51.22</b>
Bandes de culture extensive	4.29	4.32	4.25	4.29	<b>2.36</b>
<b>Total</b>	<b>1'409.74</b>	<b>1'390.76</b>	<b>1'384.21</b>	<b>1'359.76</b>	<b>1'367.17</b>

Ces chiffres tiennent compte uniquement des SPB situées en territoire suisse et qui bénéficient de contributions fédérales.

Si nous nous référons aux tableaux des pages précédentes, la part de SPB bénéficiant de contributions fédérales par rapport à la SAU, soit 9'362.67 ha de surfaces en contribution, est de 14.60%, en considérant :

- les SPB bénéficiant de contributions exclusivement cantonales, telles que les surfaces pour avifaune, soit 6.53 ha ;
- les SPB sans contributions à la biodiversité, soit 57.29 ha ;
- les SPB hors SAU, telles que les surfaces rudérales, fossés humides, mares et étangs, etc., soit 7.11 ha ;

Le rapport est de 15.36%, surfaces sises en territoire français non comprises.

### PRESTATIONS ÉCOLOGIQUES REQUISES (PER)

Le tableau suivant présente le nombre d'exploitations (en contribution) inscrites pour les PER en 2022 selon les modes de production. Une exploitation peut être inscrite à plusieurs secteurs de production.

A l'issue des contrôles PER et BIO réalisés au cours de la campagne 2021-2022 par les différentes organisations de contrôle, certaines exploitations ont été sanctionnées d'un avertissement, voire d'une réduction financière. Le tableau ci-dessous présente les résultats selon les différents modes de production.

Mode de production	Nombre d'exploitations concernées	Mode de production	Nombre de réductions financières
Agriculture	174	Agriculture	5
Maraîchage	23	Maraîchage	1
Viticulture	98	Viticulture	2
Arboriculture et petits fruits	16	Arboriculture et petits fruits	0
Culture biologique	56	Culture biologique	7





## CONTRIBUTIONS AUX PAIEMENTS DIRECTS

### ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

	Contributions (CHF)		
	2020	2021	2022
Contributions nettes selon l'ordonnance sur les paiements directs (après réductions UMOS, revenu, fortune, corrections fiscales....). sans cofinancement	19'605'255.10	19'613'207.50	19'724'297.80
Contributions aux cultures particulières	2'054'201.00	2'023'310.50	2'011'395.00
Contributions complémentaires cantonales et cofinancement canton	298'881.90	328'582.40	348'361.75
Supplément pour les céréales*	420'492.05	402'651.50	398'410.20
<b>Contributions totales paiements directs</b>	<b>22'378'830.05</b>	<b>22'367'751.90</b>	<b>22'482'464.75</b>
Nombre d'exploitations au bénéfice de contributions	246	239	237

\* Le supplément aux céréales est une nouvelle contribution à la surface de céréales planifiables et fourragères introduite en 2019. Ce supplément compense en partie les cotisations professionnelles prélevées pour la gestion du marché par la filière sur une base privée suite à l'abandon des soutiens à l'exportation de la part de la Confédération dans le cadre de la chocolatière.

### CONTRIBUTIONS PAR PROGRAMME

Type de contribution	Contributions (CHF)		
	2020	2021	2022
Paysage cultivé et sécurité de l'approvisionnement	10'619'678.85	10'463'477.35	10'358'478.50
Production de lait et viande selon herbages	214'568.45	216'510.45	216'818.75
Qualité du paysage (y compris participation cantonale)	1'256'249.50	1'270'119.50	1'282'702.40
Efficience des ressources	761'445.30	893'373.10	895'378.30
Transition	425'234.60	329'002.35	295'262.70
Biodiversité (y compris participation cantonale)	3'418'570.90	3'355'098.55	3'315'820.85
Culture biologique	1'241'562.00	1'296'884.00	1'405'322.00
Culture extensive	1'340'900.00	1'291'280.00	1'289'784.00
Ethologie (SST/SRPA)	688'466.65	733'469.95	760'612.30

### DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS EXTENSO

Des contributions d'un montant total de 1'289'784 francs ont été versées à 161 exploitations dans le cadre de la production extensive de céréales, de tournesol, de pois protéagineux, de féveroles et de colza en 2022.

Le tableau ci-dessous montre la répartition en 2022 de la culture extensive dans le canton.

Culture	Surface en hectare	Contributions (CHF)
Blé panifiable	1'987.31	794'924.00
Blé fourrager	66.58	26'632.00
Seigle	32.51	13'004.00
Millet	5.30	2'120.00
Epeautre	14.84	5'936.00
Avoine	31.15	12'460.00
Orge	418.71	167'484.00
Triticale	44.28	17'712.00
Amidonniér, engrain	5.23	2'092.00
Mélange céréales	4.89	1'956.00
Colza	114.36	45'744.00
Tournesol	317.51	127'004.00
Pois protéagineux	108.11	43'244.00
Féverole	48.80	19'520.00
Mélange féverole, pois, lupin	18.53	7'412.00
Lupin	6.35	2'540.00
<b>Total</b>	<b>3'224.46</b>	<b>1'289'784.00</b>



**CONTRIBUTIONS À LA BIODIVERSITÉ: NIVEAU DE QUALITÉ II, MISE EN RÉSEAU, MESURES CANTONALES (M 5 30)**

**Application de la législation fédérale**

**Introduction**

Les contributions versées aux exploitants agricoles sont prises en charge :

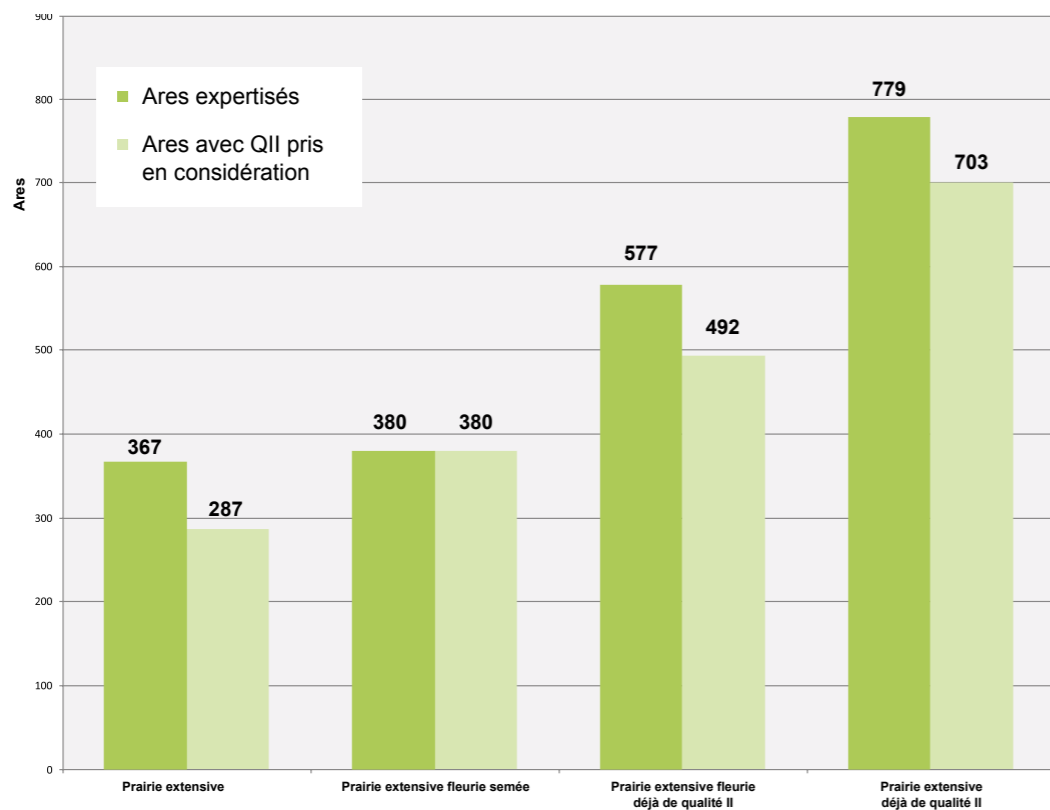
- à 100% par la Confédération concernant le niveau de qualité II, le supplément pour une qualité supérieure étant financé par le canton;
- à 90% par la Confédération pour la mise en réseau, un tarif maximum par type de surfaces de promotion de la biodiversité étant fixé par l'ordonnance sur les paiements directs.

Niveau de qualité II de la biodiversité (anciennement qualité écologique)

Les contributions versées par la Confédération pour le niveau de qualité II de certaines surfaces de promotion de la biodiversité (notamment les prairies extensives, haies et vergers) se sont élevées à 362'309.20 francs, déductions dues à l'âge et réductions incluses.

Les structures doivent faire l'objet d'une expertise préalable pour prétendre au versement des contributions octroyées en la matière. Vous trouverez ci-après le résultat détaillé des expertises botaniques concernant les prairies extensives pour l'année 2022.

**Comparatif 2022 des prairies extensives expertisées au niveau de la Qualité II**



**Mise en réseau**

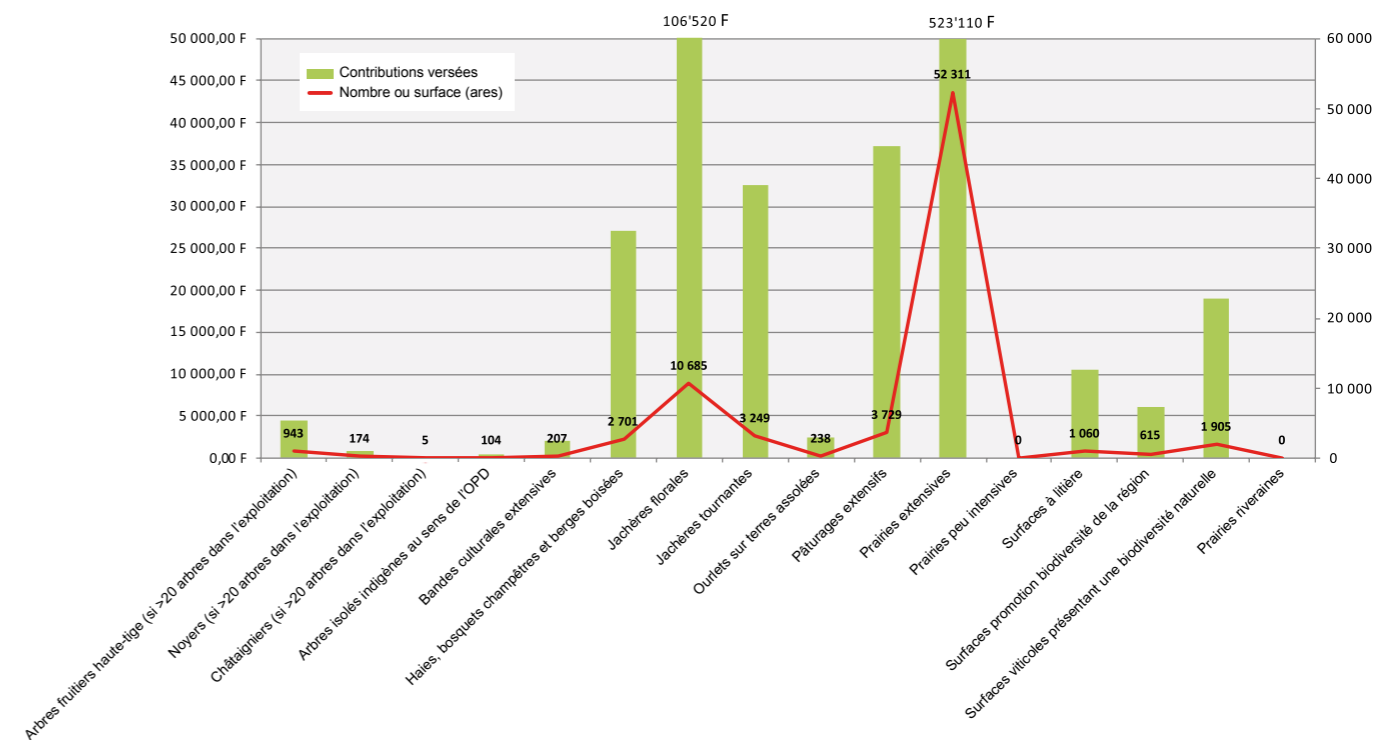
(réseaux agro-environnementaux – RAE)

En 2022, dans notre canton, neuf RAE étaient en activité, dont l'un a été renouvelé durant cette année pour une deuxième période de mise en œuvre. Trois seront renouvelés (prolongés) en 2023.

Le montant des contributions versées à cet effet s'élève à 770'435 francs, déductions dues à l'âge et réductions incluses, dont 93'824 francs ont été pris en charge par le canton.

Les types de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) se présentaient comme suit en 2022 :

**Surfaces de promotion de la biodiversité en réseau / Détails 2022**



Vous trouverez plus de détails à ce sujet sur le site internet du canton consacré à l'agriculture, sous <https://www.ge.ch/paiements-directs/reseaux-agro-environnementaux-rae>



**APPLICATION DE LA LÉGISLATION CANTONALE**

**(M 5 30 / Loi visant à promouvoir des mesures en faveur de la biodiversité et de la qualité du paysage en agriculture)**

Le montant total versé par le canton en vertu de la loi M 5 30 s'élève à 348'361.75 francs, déductions dues à l'âge et réductions incluses, ceci en prenant en considération le cofinancement cantonal dans

l'application des thématiques relatives aux réseaux agro-environnementaux et à la qualité du paysage de l'ordonnance sur les paiements directs.

Les contributions versées en 2022 aux exploitants agricoles pour les surfaces de promotion de la biodiversité uniquement cantonales, telles que définies dans le règlement d'exécution de la loi M 5 30, se sont élevées à 126'308 francs (réductions incluses).

Les différentes mesures actuelles se répartissent comme suit:

Libellés mesures	Nombre ou surface (ares)	Contributions versées
Arbres fruitiers <20 par exploitation (avec noyers et châtaigniers)	680	9'180.00 F
Arbres isolés sur TO avec couronne herbeuse	16	4'500.00 F
Autres SPB (hors renaturation)	58	870.00 F
Bandes culturales extensives	207	4'140.00 F
Combi SPB à l'exploitation	4	4'000.00 F
Fauche tardive	923	3'692.00 F
Haies basses (toutes)	424	14'840.00 F
Prairies extensives fleuries semées (toutes)	1'037	15'510.00 F
Prairies extensives max QII / Supplément	2'393	11'965.00 F
Prairies extensives fleuries max Q II / Supplément	767	3'835.00 F
Prairies extensives et fleuries max QII (vaudois) / Supplément	410	2'050.00 F
Surfaces avifaune (SAVI)	677	29'111.00 F
Supplément PAE (projet) toutes structures	22	220.00 F
Semences (participation cantonale)	0	8'895.00 F
Zones humides / Zhum (nombre)	35	13'500.00 F

**LA SURFACE CANTONALE DE PROMOTION DE LA BIODIVERSITÉ, LA ZONE HUMIDE «ZHUM»**

Certaines espèces qui apprécient particulièrement les zones humides dépourvues de végétation - dont le crapaud calamite, le sonneur à ventre jaune et différentes espèces d'insectes - sont en danger en Suisse et voient leurs populations régresser, en raison principalement de la diminution des habitats favorables à leurs reproductions. A Genève, les sites

d'extraction de graviers sont, par exemple, particulièrement intéressants au vu de leurs spécificités, soit des zones nues et humides.

En conséquence, le canton a décidé de promouvoir depuis 2020 la création et la conservation de dépressions humides peu profondes au sein et aux abords des terres agricoles.

**CONTRIBUTIONS À LA QUALITÉ DU PAYSAGE**

Dans le cadre de la politique PA 2014-2017, la Confédération finance à hauteur de 90% les contributions versées par le canton aux exploitations agricoles pour un maximum de 120 francs/ha de surface agricole utile (SAU), ceci pour des projets de préservation, de promotion et de développement de paysages diversifiés.

Genève a présenté à la Confédération un projet pour l'ensemble du canton, en tenant compte d'une limitation appliquée à l'exploitation qui s'élève à 200 francs/ha. Pour 2022, le total des contributions est le suivant:

Le projet à la qualité du paysage a été initié en 2014 et a été renouvelé en 2022 et jusqu'à fin 2025.

Au niveau comptable, le montant versé s'élève à 1'282'297.40 francs (avec réductions incluses).

Données brutes (sans réductions dues à l'âge)	2016 (CHF)	2017 (CHF)	2018 (CHF)	2019 (CHF)	2020 (CHF)	2021 (CHF)	2022 (CHF)	Différence année en cours avec 2014
Total des mesures QP sans limitation	1'342'466.80	1'435'596.80	1'511'841.40	1'487'294.80	1'495'819.10	1'496'866.70	1'493'629.30	28.24%
Total des mesures QP avec limitation Frs 200.-/ ha par exploitation	1'108'290.40	1'161'064.90	1'247'786.60	1'236'514.40	1'256'249.50	1'270'119.50	1'282'702.40	36.72%



Les différentes mesures mises en œuvre (données brutes calculées) par les exploitants pour l'année 2022, ainsi que leur évolution depuis 2014 sont présentées ci-après:

Types mesures	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Diff. quantité 2022-2014	Diff. quantité 2022-2021
Alignement d'arbres indigènes (arbres)	1'505	1'472	1'473	1'473	1'421	1'340	1'343	-46%	0%
Fruitiers jouxtant les habitations (arbres)	159	183	221	228	217	215	215	56%	0%
Haie barrière (mètres linéaires) / Depuis 2016	13'170	13'170	13'620	12'348	12'243	11'853	10'745	-11%	-9%
Arbre marquant le paysage (arbres)	324	326	343	311	309	308	289	-1%	-6%
Haie bordure de pâturage (ares)	0	0	2	2	2	2	2		
Objet particulier du patrimoine (nombre d'objets)	74	75	74	75	82	82	844	2311%	929%
Entretien de chemins naturels (ares)	571	548	518	510	493	493	466	1%	-5%
Cultures associées (nombre cultures)	13	20	21	19	17	16	17	-58%	6%
Semis sous couvert (ares)	54'898	72'110	72'401	65'230	72'059	67'047	62'323	29%	-7%
Rotation supplémentaire 5 cultures (en ares)	246'692	216'101	209'549	221'644	236'590	234'889	178'286	-17%	-24%
Rotation supplémentaire 6 cultures (en ares)	174'306	180'859	168'658	171'581	153'686	158'274	202'377	63%	28%
Rotation supplémentaire 7 cultures (en ares)	23'395	64'452	97'988	84'793	81'480	91'472	92'254	215%	1%
Interculture diversifiée (ares)	129'017	134'948	154'758	141'427	149'699	155'291	159'113	48%	2%
Rotation maraîchage (ares)	1'974	1'373	1'480	1'895	1'445	1'047	1'293	-6%	23%
Structure entre tunnels-serres / broyage (ares)	2	2	2	3	3	3	3	50%	0%
Structure entre tunnels-serres / fauche (ares)	0	0	0	0	0	0	0		
Interlignes enherbés (ares)	78'234	81'861	84'924	88'224	88'481	87'159	86'387	45%	-1%
Diversité des cultures fruitières / 2 espèces (nombre expl.)	0	0	2	2	2	3	2		
Diversité des cultures fruitières / 3 espèces (nombre expl.)	0	0	1	1	1	1	1		
Diversité des cultures fruitières / 4 espèces + (nombre expl.)	2	2	3	4	4	3	4		33%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 2 espèces (nombre expl.)	28	27	28	28	28	25	24	14%	-4%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 3 espèces (nombre expl.)	8	8	8	7	8	10	10	100%	0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / 4 espèces (nombre expl.)	4	5	5	5	6	5	5	67%	0%
Espèces Animaux sur l'expl. en SRPA / Supplément (nombre expl.)	12	12	15	13	11	9	10	0%	11%

### DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

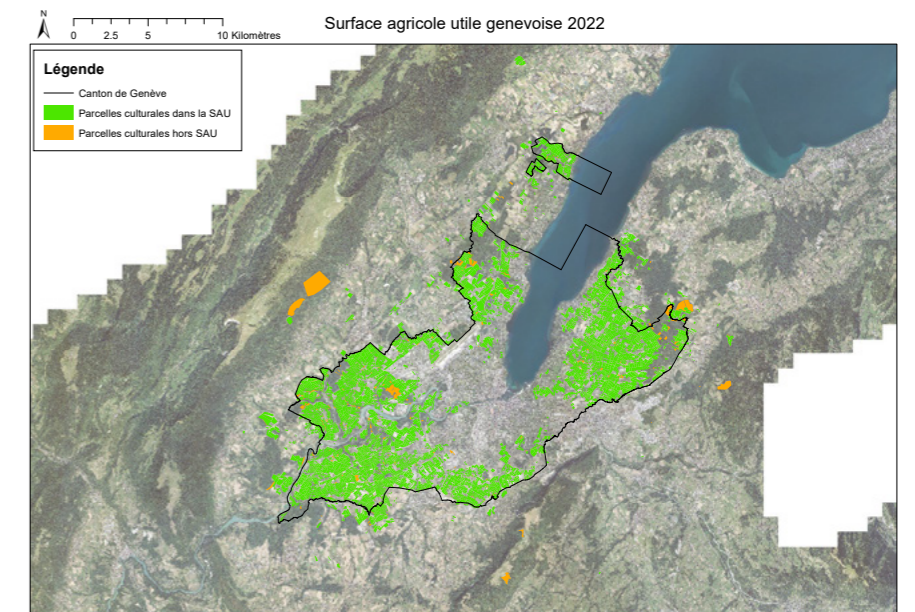
Pour 2022, 2'011'395 francs ont été versés à 161 exploitations au titre des contributions particulières. Le tableau ci-après présente la répartition en 2022 des différentes catégories de cultures au bénéfice des primes OCCP.

Culture	Surface en hectare	Contribution (CHF)
Colza, tournesol, courges à huile, lin oléagineux, pavot et carthame	1'331.73	932'211.00
Soja	446.80	446'800.00
Féveroles, pois protéagineux et lupins destinés à l'alimentation des animaux	268.97	268'970.00
Betteraves sucrières pour la production de sucre	136.84	287'364.00
Plants de pomme de terre et semences de maïs	0.00	0.00
Semences de graminées fourragères et de légumineuses fourragères	54.87	54'870.00

### GEOACORDA

Depuis 2017, l'OCAN a pour mission de géoréférencer la SAU afin de répondre aux exigences de la Confédération. Ainsi, les exploitations genevoises au bénéfice de paiements directs ont dorénavant la tâche de mettre à jour annuellement chacune de leurs parcelles culturales sur une carte interactive, au travers d'un guichet cartographique mis en place expressément. Depuis 2019, ce sont ces géodonnées qui servent de base au calcul des paiements directs.

Une fois la saisie close pour les exploitations, l'OCAN traite ces données géographiques inédites, afin de déceler les éventuelles erreurs de saisie, telles que des superpositions avec des objets cadastraux (domaine routier, bâti hors sol, etc.), entre parcelles culturales, etc. En 2022, la SAU cantonale a finalement été calculée à 10'759 ha.





## LA MARQUE GR TA

### SENSIBILISATION - ANIMATIONS GR TA

Les animations « Découvre les produits locaux et de saison avec Genève Région – Terre Avenir » ont été réalisées durant plusieurs manifestations :

- Croquons local, animations organisées par la Ville de Genève : 810 enfants de 6 écoles ont participé à la session du mois d'octobre.
- Les grands goûters, organisés par le service santé jeunesse du DIP, en collaboration avec les enseignants et la direction des écoles primaires. Ils ont permis de dispenser les animations auprès de 210 enfants et leurs parents.

- Festi'Terroir : la manifestation qui s'est tenue pendant l'été a accueilli près de 15'000 visiteurs durant 3 jours. L'OCAN disposait d'un stand pour réaliser les animations GR TA auprès des enfants. Ces dernières ont rencontré un franc succès.
- Journée de la randonnée : comme chaque année, la journée de la randonnée a rassemblé près de 1'700 participants. Au sein du parcours, un poste GR TA proposait des animations sur les thématiques habituelles ainsi que la découverte des aliments pour bovins.

### ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES CERTIFIÉES GR TA

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Entreprises certifiées	170	182	191	200	239	335	340	340	347	357	356	357	354	355	353	<b>350</b>

### CONTRÔLES DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION

Nombre d'entreprises contrôlées annuellement par l'Organisme Inter cantonal de Certification (OIC)

dans le cadre des renouvellements de certification, soit tous les quatre ans pour la production primaire et tous les deux ans pour les transformateurs et distributeurs.

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'entreprises contrôlées par l'OIC	99	149	164	83	96	136	159	73	104	117	182	<b>82</b>

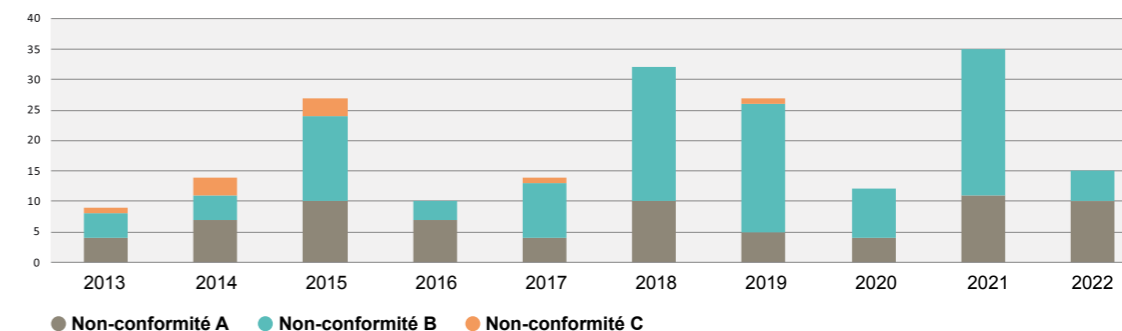
Les infractions, relevées dans le cadre du contrôle du respect des exigences de la marque, sont répertoriées selon trois degrés de gravité définis dans la directive de sanction, donnant lieu à des mesures distinctes :

Code Infraction	Mesures et sanctions
<b>A</b>	Infractions de peu de gravité → Constat de manquement avec un délai de mise en conformité pour le prochain contrôle de renouvellement.
<b>B</b>	Infractions mineures → Constat de manquement avec un délai variable de mise en conformité, pouvant aller jusqu'à la suspension du droit d'utilisation.
<b>C</b>	Infractions majeures → Retrait total ou partiel du droit d'utilisation de la marque GR TA, assorti d'un délai d'attente de réinscription pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Le nombre et les types d'infractions sanctionnées par la commission technique GR TA figurent dans les tableaux ci-dessous. On constate que ce sont majoritairement des problèmes liés à des aspects de traçabilité et de proximité qui sont relevés dans le cadre de ces contrôles.

Valeurs de la marque	2016			2017			2018			2019			2020			2021			2022		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
<b>Traçabilité &amp; Proximité</b>	7	3	0	4	9	0	10	22	0	5	21	1	4	8	0	11	24	0	10	5	0
<b>Équité</b>	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Qualité</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des infractions</b>	<b>10</b>			<b>14</b>			<b>32</b>			<b>27</b>			<b>12</b>			<b>35</b>			<b>15</b>		

Nombre de sanctions appliquées par type A; B; C; et par année. Sont inclus dans la colonne « C » les non-renouvellements de certification du fait de manquements constatés.



### LABELLISATION DES RESTAURANTS

En fin d'année 2022, on dénombrait 414 établissements de restauration collective et privée labellisés GR TA. Ces restaurants représentent un lieu de consommation et de sensibilisation important étant donné que chacun d'entre eux propose volontairement entre deux et trois produits labellisés par jour.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Restaurants labellisés	9	21	27	75	126	200	317	357	384	374	413	441	<b>414</b>



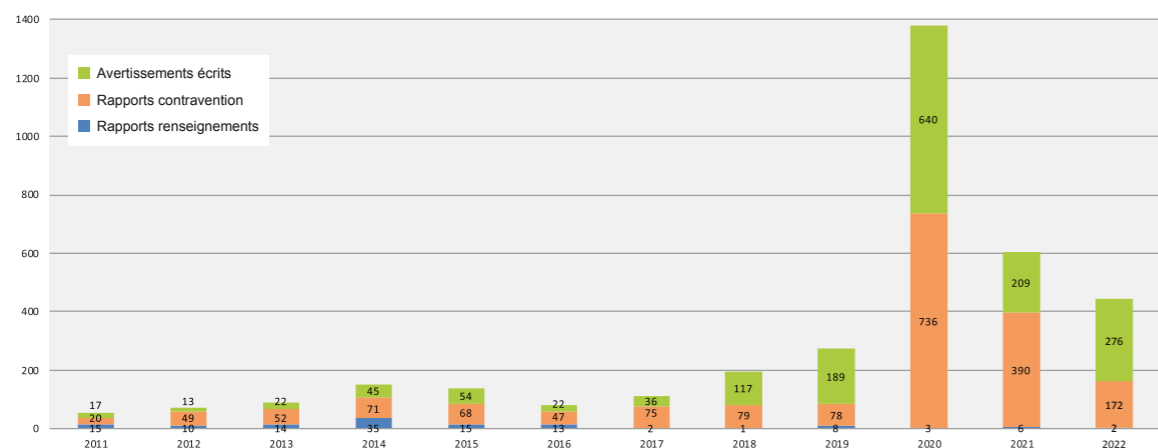
## GARDES DE L'ENVIRONNEMENT

### INFRACTIONS ET INTERVENTION DE LA PERMANENCE

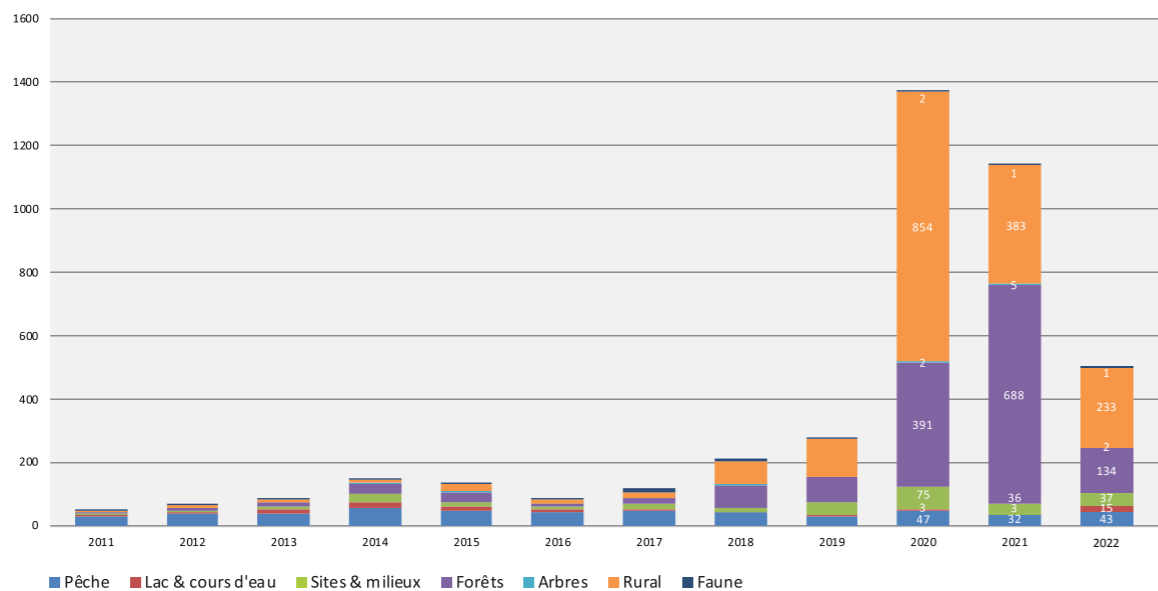
En 2022, environ 500 jours ont été dédiés à la surveillance de notre campagne, soit environ 50 jours de plus que la moyenne de ces dix dernières années.

Grâce à cette surveillance accrue, le nombre d'infractions est pratiquement revenu à niveau d'avant COVID, sauf dans l'aire agricole où les infractions restent à un niveau plus élevé.

Evolution du nombre de constats d'infractions formalisés (ne comprend pas les cumuls d'infractions)



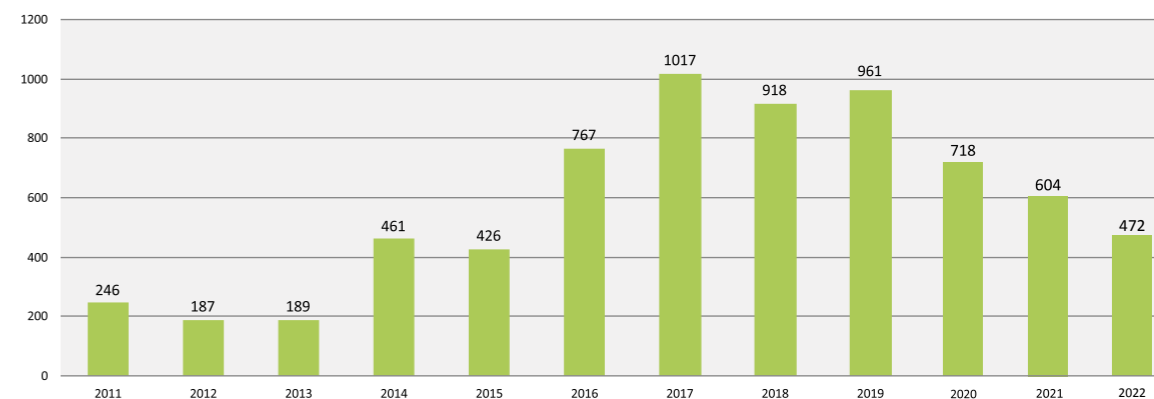
Evolution du nombre et des types d'infractions (comprend les cumuls d'infractions)



Les gardes de l'environnement assurent les interventions urgentes 24h/24 heures et 7/7 jours, avec un tournus hebdomadaire. Ainsi, l'un des douze gardes est toujours occupé à cette tâche de permanence. Le nombre d'interventions semble se stabiliser, mais le temps nécessaire augmente régulièrement, notamment en raison de la difficulté des gardes à se dépla-

cer à travers le canton, y compris en zone urbaine et sur le Lac, à toute heure du jour (et de la nuit). Les interventions sont également plus longues, car les gardes confient les animaux blessés aux centres de soins pour animaux qui se sont développés ces dernières années, évitant ainsi de devoir les euthanasier.

Evolution des interventions de permanence



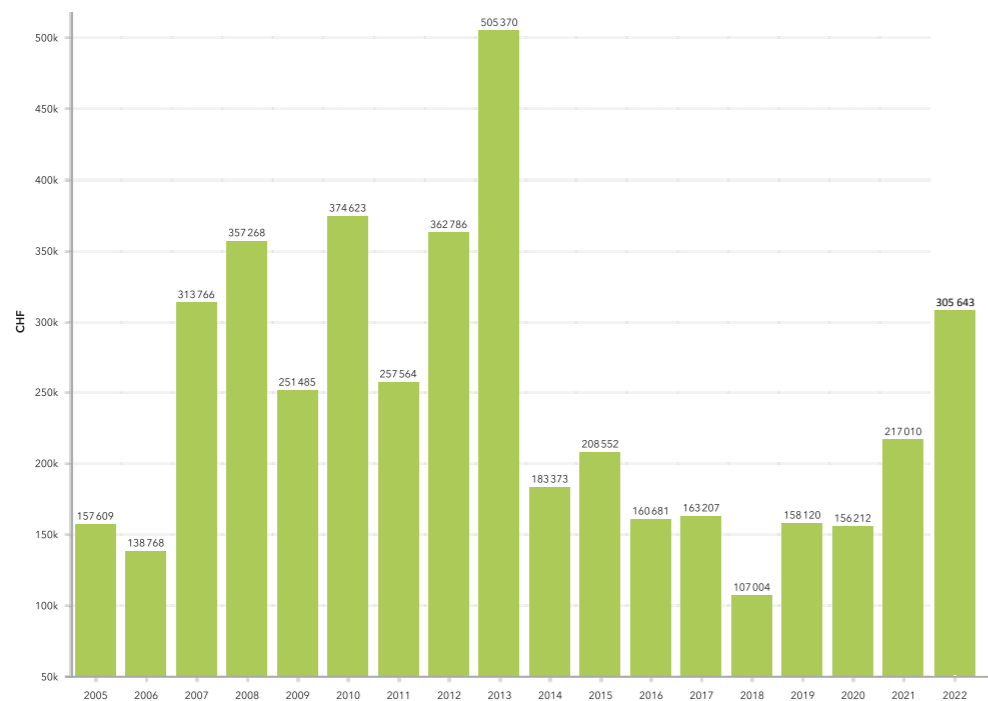


### CONSTATS DE DÉGÂTS FAUNE

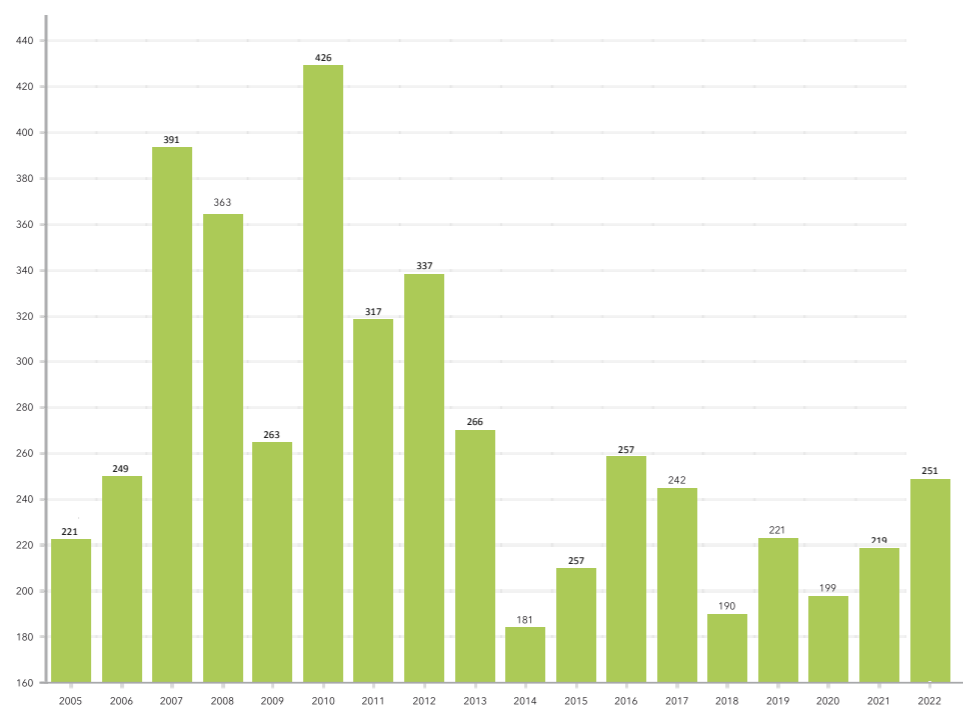
En 2022, le coût annuel lié aux dégâts causés par la faune sauvage a augmenté de manière significative. Les corbeaux freux sont responsables d'une bonne

partie de l'augmentation. Malgré les effectifs élevés de certaines espèces qui occasionnent des dégâts, les mesures de prévention restent efficaces mais doivent être régulièrement repensées pour le rester.

#### Coûts des dégâts

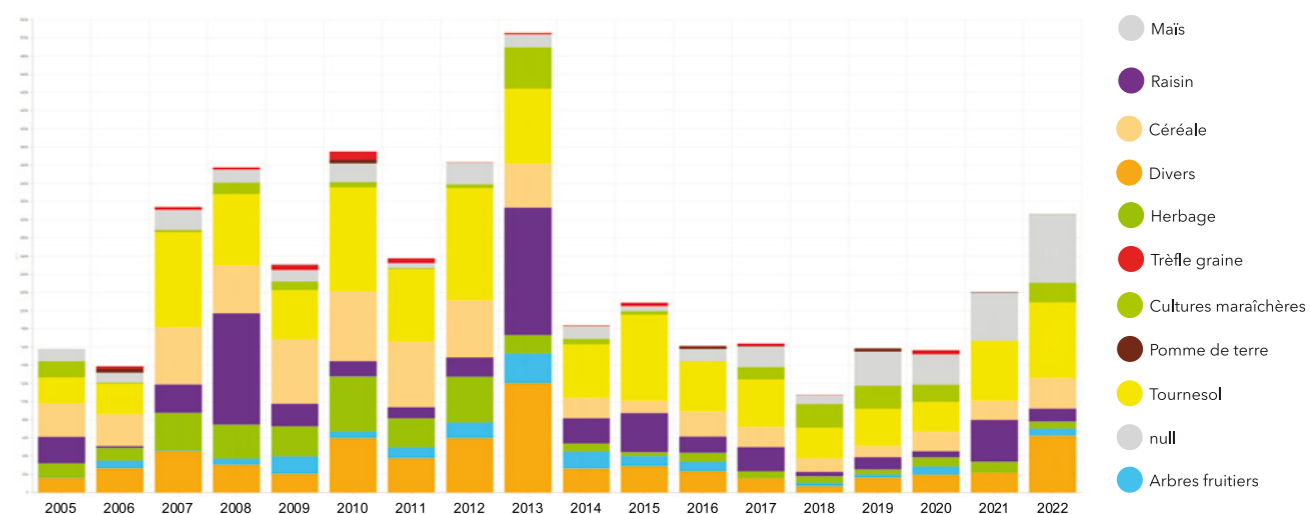


#### Nombre dégâts

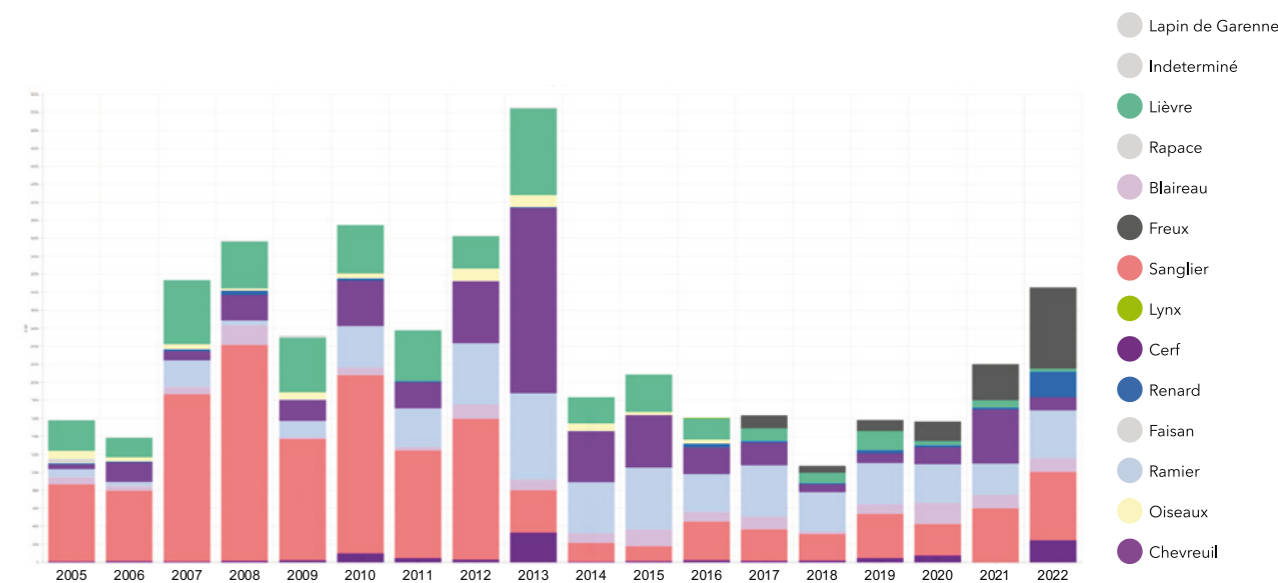


Les dégâts dus aux sangliers sont en légère augmentation, mais restent contenus grâce à une intervention efficace des gardes de l'environnement en prévention et régulation. Le principal souci provient des oiseaux, notamment des corbeaux freux, dont les dégâts continuent à augmenter en 2022.

#### Coût des dégâts par type de cultures



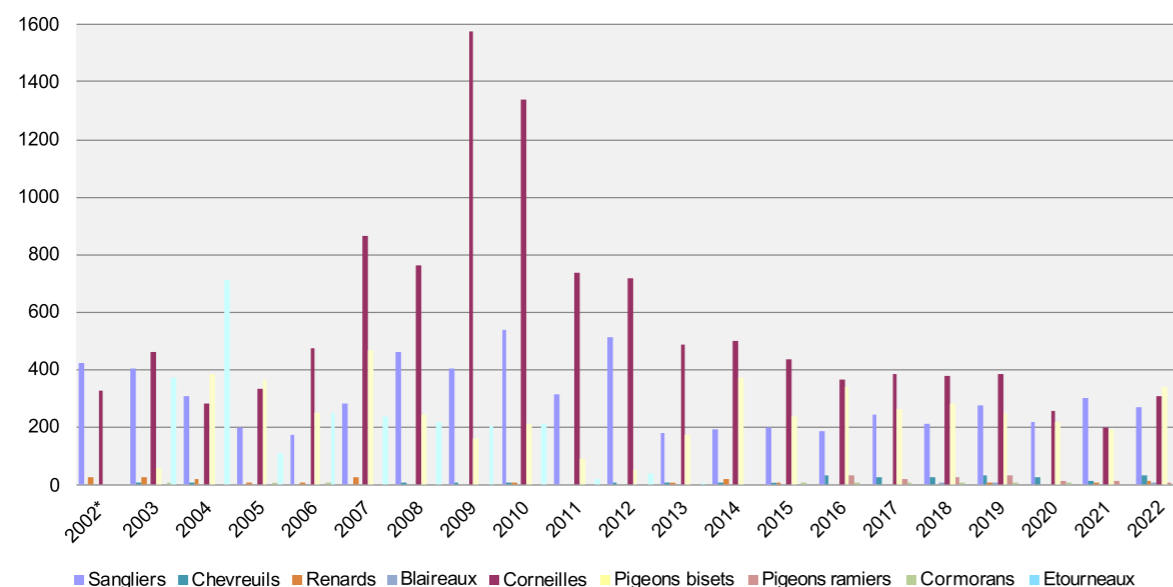
#### Evolution du montant des dégâts dus à la faune, par espèces



## RÉGULATION

Le sanglier reste l'espèce la plus régulée, avec 245 prélèvements en 2022. La pression de régulation continue d'être renforcée dans la région Arve-Lac afin de réduire les dégâts aux cultures, localement importants. Le chevreuil est également régulé, mais d'une manière nettement plus modeste, avec 24 prélèvements dans la région du Mandement pour limiter les dégâts sur le raisin. Pour rappel, les animaux prélevés sont analysés du point de vue sanitaire, puis mis en vente par le biais de boucheries genevoises.

### Evolution de la régulation par espèces



## INTERVENTIONS DE GENÈVE RANDO SUR LE RÉSEAU DE CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Genève possède un réseau de 350 km de chemins de randonnée pédestre. L'ensemble de la signalisation a été contrôlé et 661 interventions ont eu lieu. A noter que l'OCAN a signé une convention de mise à disposition du module « mobilité douce » avec l'OFROU, s'agissant du logiciel MISTRA.



Entretien des chemins de randonnée	2019	2020	2021	2022
Annonces de problèmes à résoudre (signalisation défaillante, entretien des chemins, accessibilité, etc.)	559	683	760	658
Problèmes résolus	458	472	490	661



## PRODUCTION ANIMALE

### SUBVENTIONS CANTONALES

En application du règlement relatif à l'encouragement de la production animale et de l'estivage de proximité, le canton a versé 2'574 francs à une organisation de détenteurs d'animaux en tant qu'aide financière.

Le canton a en outre versé 46'610 francs de contributions d'estivage à 16 éleveurs qui ont estivé leur bétail en France voisine.

L'OCAN a également obtenu un budget de 800'000 francs suite à la sécheresse exceptionnelle de 2022 pour dédommager les pertes des éleveurs d'animaux consommant des fourrages grossiers.

## PRÉAVIS ET AUTORISATIONS

Type de dossiers	Nombre
<b>Arbres</b>	
Nombre de demande d'abattage	2'052
<b>Aménagement du territoire</b>	
Délibérations communales	109
Demandes d'autorisation de construire non soumises à EIE	2'936
Demandes d'autorisation de construire soumises à EIE	96
Dossiers aménagements du territoire soumis ou non à EIE	41
<b>Forêt</b>	
Nombre de constats de nature forestière	70
Nombre d'autorisation de manifestation en forêt	101
Défrichement :	
- Nombre de dossiers	14
- Surface défrichée	37'709 m <sup>2</sup>
- Surface de compensation en nature	37'709 m <sup>2</sup>
Nombre de dossier d'exploitation préjudiciable	25
Sous-commission de la flore	273



## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2022, douze exploitations ont été soutenues pour la reconversion biologique pour un montant de 167'748 francs. Cette mesure vise à soutenir les exploitations en reconversion, sur une période de

deux ans, durant lesquels les exploitations font face à des coûts de production plus importants, alors que la production n'est pas encore labélisée et ne peut être valorisée comme bio sur le marché.

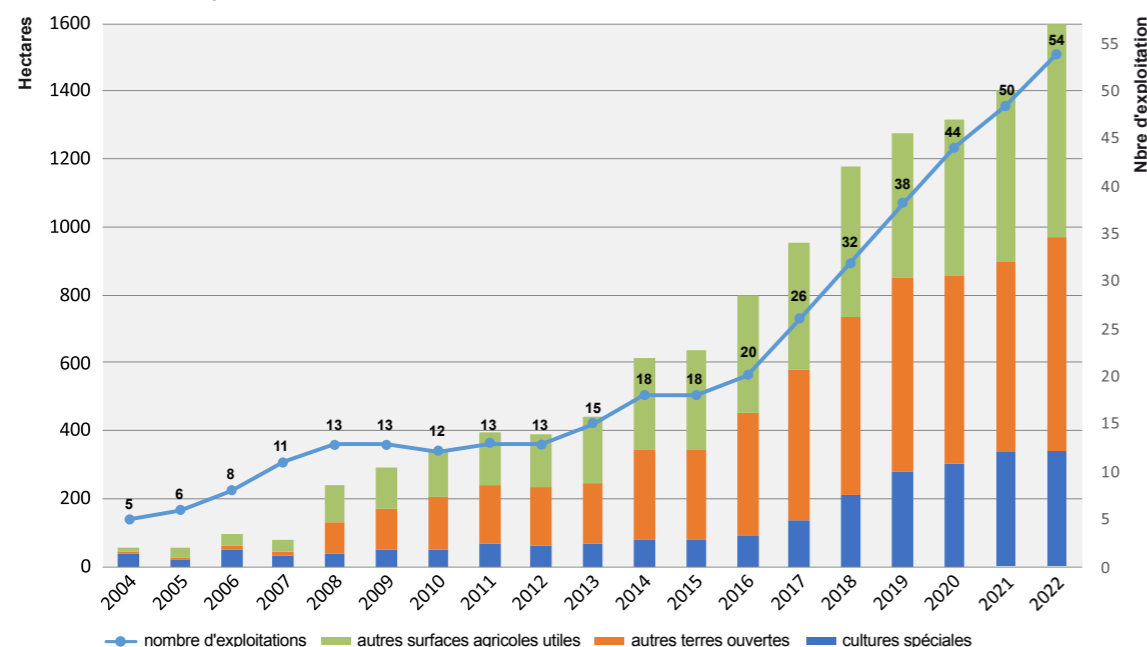
### Evolution aide à la reconversion bio 2022

L'aide financière peut concerner l'exploitation entière ou partielle, d'où les différences de superficie d'une année à l'autre.

Année	Montant total versé aux exploitations	Nombre d'exploitants en reconversion (1ere année)
2013	25'999	2
2014	77'952	5
2015	59'960	4
2016	56'059	3
2017	106'638	6
2018	155'925	5
2019	222'354	5
2020	208'584	5
2021	175'628	6
2022	167'748	6

### Evolution des domaines et des surfaces des exploitations au bénéfice de paiements directs pour la culture biologique

L'année 2022 est encore marquée par une belle évolution des superficies en culture bio, que ce soit pour les cultures spéciales, les grandes cultures ou les surfaces agricoles utiles.



## AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

### COMMISSION DES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES

Entre le 1er décembre 2021 et le 30 novembre 2022, la commission s'est réunie à cinq reprises, en visio-conférence, et a donc pris ses décisions par délibération à distance.

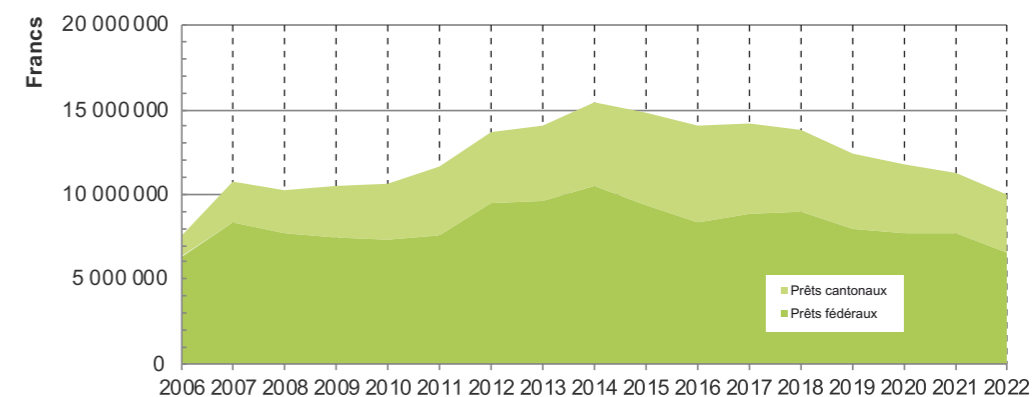
La commission a notamment accordé:

- une aide initiale pour la reprise d'un parc machines, de stocks de vin et avances de cultures et l'acquisition de nouvelles machines;
- deux aides pour l'aménagement d'une cave viticole et la construction d'un nouvel hangar pour l'entreposage de matériel viticole;
- diverses aides pour des plantations de vignes et l'achat de machines agricoles.

### CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS

La commission a octroyé sept nouveaux prêts sans intérêts pour l'équivalent de 776'597 francs (cinq prêts cantonaux et deux prêts fédéraux). La somme des crédits d'investissements en prêt chez les agriculteurs genevois se monte à environ 10 millions de francs au 31 décembre 2022, dont environ 3,4 millions de prêts cantonaux (34%) et 6,6 millions de prêts fédéraux (66%).

### Somme des crédits d'investissements en cours



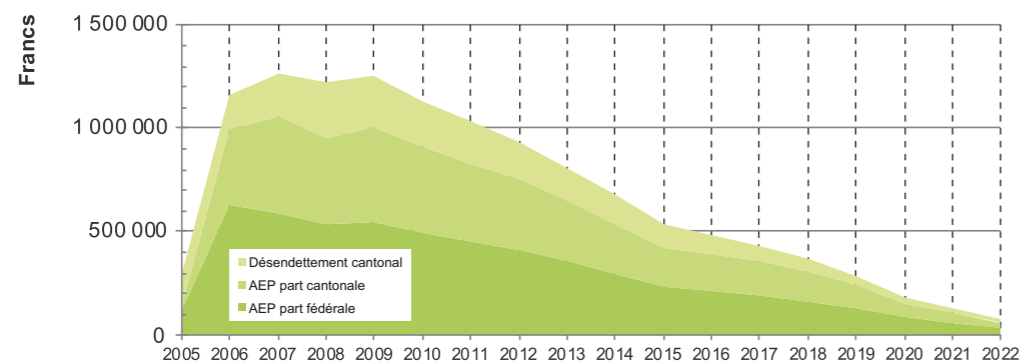
### SUBVENTIONS LIÉES OU NON AUX PRÊTS

En 2022, aucune subvention cantonale n'a été accordée au titre de subvention liée ou non liée à un prêt et 207'829 francs de subventions ont été versés (amortissement de prêts ou constitution de garanties).

### MESURES SOCIALES

Aucune nouvelle demande d'aide aux exploitations paysannes ou de désendettement n'a été formulée en 2022. La somme des prêts en cours pour les mesures sociales a continué sa régression de par les remboursements opérés. Au 31 décembre 2022, le montant total des prêts était d'environ 76'000 francs, composé par 56% de fonds cantonaux et 44% de fonds fédéraux.

### Somme des prêts AEP et désendettement en cours



## INDICATEURS DE SUIVI NATURE EN VILLE

### PLATEFORME 1001 SITES NATURE EN VILLE

- 122 projets de mise en œuvre publiés totalisant 435'162 m<sup>2</sup>;
- 80 sujets d'actualités, tutoriels, publications, astuces et bons plans;
- 16 fiches-conseils thématiques.

### SUBVENTIONS NATURE EN VILLE

En 2022, l'OCAN a traité 40 demandes de subvention dont :

- 20 projets financés;
- 6 projets refusés;
- 14 dossiers en cours de traitement fin 2022.

Au total, 446'943 francs ont été alloués en 2022 à 19 bénéficiaires.

Ces subventions ont permis notamment de :

- planter 179 arbustes indigènes le long de 105 mètres linéaires de haies;
- arracher 27 mètres de haies exotiques;
- végétaliser 6'460 m<sup>2</sup> de toitures;
- créer 2 milieux humides;
- débitumiser 50 m<sup>2</sup>;
- soutenir l'action de 10 associations, 2 communes, 4 particuliers et 2 privés.





## ORGANISATION DE LA SÉLECTION DES VINS DE GENÈVE 2022

Depuis 2002, le SAgr assure le volet technique de la Sélection des vins de Genève (SVG), en partenariat avec l'Opage qui se charge des aspects promotionnels. Deux collaborateurs du SAgr ont, cette année encore, siégé au comité de la SVG. Ils ont la responsabilité d'organiser la dégustation et la publication du palmarès. Il s'agit en 2022 de la mise en série de 580 vins genevois, la dégustation par un jury de 42 professionnels et amateurs avertis, et le classement final des vins. La dégustation s'est déroulée dans la salle communale de Satigny.

Pour la première fois, en 2022, un jury d'étudiants de la filière Bachelor de Changins a été intégré en tant qu'invité. L'expérience fut formatrice pour la SVG et pour les étudiants. Autre nouveauté en 2022, les notes attribuées par chaque juge ont été analysées statistiquement par le pôle d'analyse sensorielle de Changins. Le but de cette démarche est de faire un retour aux dégustateurs sur leur performance (fiabilité, régularité, etc.). In-fine, le concours a attribué 63 médailles d'or et 102 médailles d'argent.

## DISTINCTIONS DES VINS DU DOMAINE DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

La participation à des concours régionaux, nationaux et internationaux représente des opportunités de mesurer la qualité des vins du domaine et leur appréciation par les consommateurs et les professionnels de la branche.

Avec treize distinctions au total, l'année 2022 a été à nouveau riche en récompenses pour le Domaine de la République et canton de Genève. Citons ici les plus prestigieuses.

Au niveau cantonal, le Sanglier de bronze a été obtenu par le *Gewürztraminer Passerillé 2019*. C'est la troisième fois de son histoire que le domaine obtient cette prestigieuse distinction.

Au niveau national lors du Grand prix du vin suisse, le *Gewürztraminer Passerillé 2019* et le *Bastian (Divico) 2020* ont obtenu de l'or, et au niveau international ce sont le *Mousseux Blanc Noir 2018* et le *Merlot 2020 élevé en fûts de chêne* qui ont obtenu l'or, respectivement au Mondial des Pinots et au Mondial du Merlot.

Indicateurs	Unité	2018	2019	2020	2021	2022	Remarques
Nombre de distinctions obtenues par les vins du Domaine de la République et canton de Genève	nb	8	9	7	14	13	Médailles d'or, d'argent et trophées, obtenus aux concours cantonal, national et internationaux



## AMÉLIORATIONS FONCIÈRES

### PROJETS D'INTÉRÊT COLLECTIF

En application des législations cantonale et fédérale en matière d'améliorations foncières, l'OCAN a subventionné en 2022 des travaux prospectifs d'irrigation et de drainage agricoles à hauteur de 124'000 francs, au travers de la réalisation de quinze projets sur le territoire des communes de Choulex, Corsier, Gy, Jussy, Meinier et Satigny.

### AUTORISATION DE MORCELER

Dans le cadre des requêtes portant sur le morcellement de terrains agricoles, trente-trois tableaux de mutation ont été examinés. En regard des dispositions légales en matière de droit foncier rural et d'améliorations foncières, quatre décisions ont été rendues par l'OCAN pour des opérations réalisées au sein de périmètres de remaniement parcellaire.



## AGRICULTURE DE CONSERVATION

L'agriculture de conservation est un ensemble de techniques culturales destinées à maintenir et améliorer le potentiel agronomique des sols, tout en conservant une production régulière et performante sur les plans technique et économique. Ces techniques reposent sur trois piliers que sont :

- La réduction, voire la suppression du travail du sol ;
- Une couverture permanente du sol ;
- Une amélioration de la rotation des cultures.

indicateur	unité	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Surface en agriculture de conservation	Hectare	1'921.07	2'084.51	2'152.09	2'108.51	2'265.01	2'214.24	2239.61

Plus de 80% des mesures du Plan de réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaire cantonal sont en cours. L'enjeu est aujourd'hui d'évaluer l'évolution de celles-ci en suivant des indicateurs clefs pour chacune d'elles. Comme pour le plan d'action fédéral, l'objectif est de diminuer de 50% lesdits risques d'ici 2027.

Le tableau ci-après met en lumière les indicateurs et leur évolution sur les quatre dernières années. Les unités des indicateurs varient en fonction des mesures (hectare, nombre, pourcentages, contributions en francs, quantités en kg...). Chaque mesure peut être évaluée au minimum à l'aide de deux indicateurs.

Ces techniques permettent notamment d'augmenter le taux de matière organique (M.O.) dans les sols. Cette augmentation du taux de M.O., en plus d'améliorer la fertilité, signifie une augmentation des quantités de carbone atmosphérique (CO2) séquestrées dans les sols.

En 2022, 2'240 ha ont été cultivés en respectant les méthodes d'agriculture de conservation, soit approximativement 25% de la totalité des surfaces agricoles utiles du territoire genevois.

mesure	indicateur	unité	Cantonal / Fédéral	source	2019	2020	2021	2022
3a) - Essais et promotion des variétés résistantes et tolérantes Arbo	Variétés résistantes et tolérantes	Nombre	GE	OCAN, Ufl, AMDG	8	10	10	10
6 - Mise en place d'un plan d'action bio	Part des surfaces en bio au bénéfice des paiements directs par rapport à la SAU	%	Fe, GE	OCAN	13.5	13.9	14.9	15.7
6 - Mise en place d'un plan d'action bio	Exploitations bio au bénéfice des paiements directs pour le bio	Nombre	Fe, GE	OCAN	38	44	50	54
12 - Développer le groupe "Agriculture de conservation"	Part de surfaces en agriculture de conservation par rapport à la SAU	%	Fe, GE	OCAN, AgriGenève	22	24	24	24
17a) - Encourager la modernisation des appareils de pulvérisation	Appareils modernisés achetés	Nombre	GE	OCAN	2	6	9	12
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides	Surface en extenso pour les grandes cultures (sauf betterave)	Hectare	Fe	OCAN	3'536.32	3'352.25	3'228.20	3'218.11
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides	Part des surfaces en extenso pour les grandes cultures (sauf betterave)	%	Fe	OCAN	81	77	75	77
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides	Nombre d'exploitations ayant perçu une aide financière fédérale pour la viticulture, les TO et les betteraves sucrières	Nombre	Fe, GE	OCAN, AgriGenève	32	39	53	50
18a) - Encouragements à la suppression des herbicides, fongicides et insecticides	Nombre d'exploitations ayant perçu une aide financière fédérale pour les grandes cultures (sauf betterave)	Nombre	Fe	OCAN	185	175	170	174
18b) - Option enherbement à 100% des interlignes en viticulture et arboriculture fruitière	Part d'interlignes enherbées en viti et arbo	%	Fe	OCAN	76	77	77	77
21 - Soutenir financièrement la mise en place de places de lavage/remplissage avec système de traitement des résidus phytosanitaires	Montant des subventions (cantonales + fédérales)	CHF	Fe, GE	OCAN, AgriGenève	54'180	27'090	253'099	272'553
29d) - Développement de la biodiversité fonctionnelle, utile à l'agriculture	Surface de promotion de la biodiversité	Hectare	Fe	OCAN	1'390.76	1'384.21	1'359.76	1367.17
29d) - Développement de la biodiversité fonctionnelle, utile à l'agriculture	Part des surfaces de promotion de la biodiversité par rapport à la SAU	%	Fe	OCAN	14.71	14.70	14.55	14.60
30 - Mieux connaître le cycle des ennemis des cultures pour mieux cibler les moyens de lutte à disposition	ONPD surveillés et suivis	Nombre	GE	OCAN, AgriGenève	11	19	27	28
33a) - Baisse de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires	Produits GRTA (sans résidus ou avec résidus de produits phytosanitaires) conformes aux normes	%	GE	SCAV	99	100	100	98

